

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU DANS LES MRC DES APPALACHES ET DE BEAUCE-SARTIGAN

1 Le projet d'extension de réseau dans les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan a été
2 approuvé le 14 juin 2018, par la décision D-2018-070 de la Régie de l'énergie (la « Régie »).
3 Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de soumettre annuellement, lors
4 du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2018, l'installation de la conduite est avancée à 74 %, soit 38,5 km sur 52 km.
6 L'entrepreneur prévoit faire la mise en gaz le 12 décembre 2018, soit un mois après la date
7 initialement prévue. Ce léger retard est principalement dû à l'augmentation de la quantité de roc
8 sur le tracé de la conduite. La réalisation des branchements des immeubles est prévue se réaliser
9 parallèlement aux activités de mise en service des conduites d'acier et de polyéthylène. Les
10 clients seront donc desservis en décembre 2018, tel que prévu.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

11 Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les
12 réalisations et projections au 30 septembre 2018 en ce qui a trait au nombre de clients et aux
13 volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³
Janvier 2019 – Décembre 2020	19	2 453	19	2 453
Janvier 2020 – Décembre 2021	37	3 076	37	3 076
Janvier 2021 – Décembre 2022	45	3 159	45	3 159
Janvier 2022 – Décembre 2023	45	3 190	45	3 190
Janvier 2023 – Décembre 2024	45	3 221	45	3 221

Étant donné l'avancement du projet et la date cible de mise en gaz, Énergir anticipe que les prévisions initiales seront atteintes.

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

1 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
2 les sommes encourues en date du 30 septembre 2018 et la projection des coûts qui sont requis
3 pour terminer le projet.

4 Il est à noter que les montants budgétés initialement ont été ajustés par rapport à ceux présentés
5 dans la demande d'investissement afin de se conformer au paragraphe 74 de la décision
6 D-2018-070, dans lequel la Régie demande à Énergir de réaliser le projet selon la condition que
7 le TRI du projet rencontre le seuil de rentabilité du CCP avant impôt de 5,43 %.

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

1 Au 30 septembre 2018, la prévision finale de coût est similaire au budget initial. Notons qu'une
2 partie de la contingence a été utilisée afin de pallier certains imprévus, expliqués ci-dessous :

3 Main-d'œuvre interne : l'augmentation de la prévision des coûts s'explique principalement par la
4 réalisation de la phase de planification plus exhaustive que prévue (+ 280 k\$), par l'addition de
5 ressources pour la gestion (+ 120 k\$) et la surveillance de chantier (+ 360 k\$) afin d'assurer un
6 suivi du projet adéquat en phase de réalisation.

7 Services entrepreneurs : l'augmentation de ce poste budgétaire est principalement reliée à la
8 quantité de roc plus importante que ce qui avait été estimé suite à l'analyse du rapport
9 géotechnique.

10 Matériaux : une économie de 150 k\$ a été réalisée à la suite de l'octroi de contrats
11 d'approvisionnement et de transport des matériaux sous la valeur estimée.

12 Terrains et servitudes : Suite à l'octroi d'un contrat d'évaluation des terrains, le coût moyen des
13 terrains a été revu à la baisse. De plus, le tracé a été optimisé et la quantité de servitude réduite.

14 Services professionnels : le dépassement des coûts est principalement dû à l'augmentation des
15 mandats d'études géotechniques et d'arpentage (+ 230 k\$) lors de la phase de planification. En
16 phase de réalisation du projet, un ajustement du contrat pour les analyses et les tests d'amiante
17 a été réalisé afin de minimiser les coûts associés aux travaux en présence d'amiante (+ 220 k\$).
18 De plus, le budget pour les assurances (+ 100 k\$) et pour les équipements d'odorisation
19 temporaires à la phase de mise en service (+ 130 k\$) ont été ajustés ce qui a contribué à
20 l'augmentation de la prévision.

21 Branchement : En date du 30 septembre, aucun branchement n'a été effectué et la prévision
22 reste inchangée.

23 Contingence : en date du 30 septembre, considérant qu'il reste 36 % des travaux à compléter, il
24 est important de conserver le montant de la contingence afin de pallier aux changements qui
25 pourraient survenir.

1 **4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE**

2 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau
3 ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 \$)	(135 195)	(135 195)
Taux de rendement interne (%)	5,43	5,43
Point mort tarifaire (années)	34,52	34,52

4 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau dans**
5 **les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan.**